

# Informations Communales

## Du 10 Juin 2025

### ÉCOLE : POUR LES FUTURS TPS / PS

Nous vous rappelons qu'une matinée d'accueil pour les futurs « Toute-petite et Petite Section » est prévue

**le Jeudi 19 Juin de 9h30 à 10h30.**

L'occasion pour nos nouveaux petits élèves de découvrir l'école et les enseignants.

### FÊTE DE L'ÉCOLE ET FEU DE LA SAINT JEAN !

Pour la première fois, l'école des Ormes, la Commune et le Comité d'Animation d'Oresmaux organisent ensemble une soirée festive !

Le Vendredi 20 Juin à partir de 18h30 sur le terrain de jeux derrière l'église.



Dans un premier temps, vous pourrez admirer le spectacle sur « Les Quatre éléments » des enfants de l'école orchestré par les enseignants.

Cette représentation sera suivie d'un apéritif offert par la commune !

Pour vous désaltérer pendant la soirée, une buvette sera tenue par l'école.

N'oubliez pas d'apporter votre pique-nique !

À 22h30, la Commune allumera le feu de la Saint Jean !

Et le Comité d'Animation continuera la buvette.



**LE PLAN VIGIPIRATE NOUS IMPOSE L'ARRIVÉE AUX MANIFESTATIONS PAR UNE SEULE ENTRÉE :**

**→ À CÔTÉ DE L'ÉGLISE.**

**L'ACCÈS PAR LA RUELLE SERA FERMÉ.**

### FESTIVITÉS DU 13 ET 14 JUILLET

À l'occasion du 14 juillet, Oresmaux se met en fête ! Fête qui rassemble, dans le plaisir d'être ensemble et de partager des moments de rire et de joie !

#### **Soirée du 13 Juillet :**

**21 h30** : Rassemblement devant l'école pour la retraite aux flambeaux, puis défilé du char dans les rues du village. Le char, agrémenté avec les décors de la Kermesse : « Les Quatre éléments ».

**23h00** : Rendez-vous à côté du lotissement LE DOMAINE DE LA ROCHE. Laissez-vous émerveiller par les explosions de rosaces hautes en couleurs, levez la tête et admirez le ciel illuminé par quelques millions d'étincelles.

## Journée du 14 Juillet



**11h30** : Rendez-vous devant le Café de la Place pour le défilé vers le monument aux morts et le dépôt de la gerbe.

N'oubliez pas de décorer vos vélos pour l'occasion !

Cette année encore, Madame le Maire, remettra une récompense à tous les vélos fleuris.

### **À partir de 12h00 : Repas Républicain**

(Le Conseil Municipal a de nouveau décidé **d'offrir ce repas à chaque habitant INSCRIT**)

- UN APÉRITIF OFFERT
- JAMBON À L'OS  
ET SES LÉGUMES
- UNE PART DE TARTE



**GRATUIT POUR LES  
HABITANTS**

**15,00 € POUR LES  
PERSONNES EXTÉRIEURES**



**Une buvette payante, animée par le Comité d'Animation,  
sera à votre disposition.**

← *Vous pourrez écouter le groupe Pop Rock « THE LADIZ »*

*Pour vous inscrire, merci de nous rapporter le bulletin ci-joint complété  
avant le 5 Juillet.*

*Après cette date, les inscriptions ne seront plus prises en compte.*

**ON VOUS ATTEND AUSSI NOMBREUX QUE L'ANNÉE DERNIÈRE !**

## **FÊTE LOCALE**

**Soirée du Samedi 6 Septembre à partir de 19h30**

Pour commencer ce week-end festif,

le repas dansant sera animé par l'accordéoniste **Arnaud GUIMARD**.

Les cartes seront en vente à la mairie et auprès des conseillers municipaux :

- 27 € par adulte et 13 € par enfant ( -12 ans)

**Dimanche 7 Septembre**

Vers 9h30 – 10h00 : Passage de **La Chevron Tour du Grand Amiens**. Les cyclistes arriveront de Jumel pour poursuivre soit vers Grattepanche, soit vers Ô-de-Selle (selon le parcours choisi par les coureurs). Un point de ravitaillement sera installé sur le parking de la Mairie.

À partir de 16h00, les enfants pourront venir s'amuser sur le parking de la salle polyvalente, et profiter du manège, de la pêche aux canards, du tir à la carabine et des jeux...

***Le trampoline sera encore de la partie cette année !***

**Après-midi du Lundi 8 Septembre - juste après l'école !**

Les enfants de l'école pourront utiliser leur ticket de manège **offert par la commune**.

# FISCALITÉ

Cette année encore, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux que depuis 2017, à savoir :

<u>Taxe d'habitation (Résidences secondaires)</u>	<u>11.30 %</u>
<u>Taxe Foncière (Bâti)</u>	<u>36.46 %</u>
<u>Taxe Foncière (non Bâti)</u>	<u>18.90 %</u>
<u>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</u>	<u>9.21 %</u>

⇒ Vous trouverez en complément de ce bulletin, le Compte Financier Unique 2024 (ancien Compte Administratif), détaillant les dépenses et les recettes de l'année écoulée, ainsi que le budget primitif 2025 pour la Commune.

## PROJETS 2025 :

### *Réhabilitation de la Maison des Associations, C'est Parti!!*

Après avoir lancé l'appel d'offre, ouvert les plis et analysé chaque proposition, les entreprises ont été sélectionnées selon des critères bien définis.

#### **Le début des travaux de la réhabilitation du Café de la Place est programmé mi-Juillet !**

La première réunion de chantier aura lieu le Jeudi 12 Juin. Tous les corps de métiers ont déjà montré leur volonté de faire de cette Maison des Associations une belle réalisation.

L'Atelier AAG Architecte ne manquera pas de suivre l'évolution du chantier avec les élus.

Pour rappel, cet espace permettra de répondre à une demande des associations locales qui n'ont pas de lieu dédié pour se réunir.

Une partie de ce **nouvel espace sera réservé aux associations locales** : club des Aînés, comité des fêtes, club jeux-vidéos jeunes et adultes, club de gymnastique qui regroupent environ 150 à 200 personnes.

**Une salle de réception** (environ 50 personnes) avec petite cuisine sera aménagée en complément de notre salle des fêtes, pour vous permettre de vous réunir en comité restreint en famille ou entre amis.

De plus, le local actuel de la bibliothèque-médiathèque (compétence communautaire) a été réduit pour permettre l'agrandissement de la cantine scolaire devenue trop petite au regard de l'augmentation des effectifs. De ce fait la CC2SO prévoit de redonner à la commune la compétence bibliothèque.

**Une bibliothèque-médiathèque** sera donc prévue.

La possibilité sera offerte à la Mission Locale et au Relais d'Assistantes Maternelles de bénéficier des locaux de cette maison des associations ainsi que les 7 assistantes maternelles de la commune.

**Des bureaux** seront à votre disposition pour du **télétravail**, pour accueillir des **services publics ou médicaux**.

Pour **accueillir les jeunes du village et leur offrir un espace spécifique**, facile d'accès, à proximité du lieu associatif, le bâtiment existant dans la cour sera également rénové. Il sera séparé du bloc central par une terrasse extérieure offrant un lieu de vie intergénérationnel.

### *Déconnexion des eaux pluviales*

La commune a lancé une mission de maîtrise d'œuvre auprès du bureau d'études VERDI afin d'étudier toutes les possibilités pour réduire un maximum de surfaces actives raccordées à son réseau d'assainissement.

De cette analyse, il ressort **quatre secteurs identifiés comme prioritaires**.

Ces projets de déconnexion vont permettre de réduire de façon significative les apports d'eaux claires parasites, de pollution pluviale dans le réseau d'assainissement.

Cette année deux secteurs sont concernés : **Rue du Moulin** (Terrain devant le Café) et **Rue des Coulottes** (intersection Rue d'Ailly/ Dondaine/ Coulottes/Estrées).

Cette action comprend la déconnexion des ouvrages de collecte des eaux pluviales et propose une gestion par la création d'un bassin d'infiltration qui sera planté de végétaux héliophytes permettant un support de biodiversité.

**Début des travaux cet été !**

# SECRETARIAT DE MAIRIE & BIBLIOTHÈQUE - MÉDIATHÈQUE

Le secrétariat de mairie sera fermé **Le Mardi 15 Juillet**  
**et du Jeudi 14 au Vendredi 29 Août inclus**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

Mme Michèle PÉRONNE, Maire: 06.99.97.42.45

Mme Martine GARNIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe: 06.13.14.25.21

M. Hervé BERTRAND, 2<sup>ème</sup> Adjoint: 06.76.67.11.56

M. Guillaume CUVILLIER 3<sup>ème</sup> Adjoint: 06.82.25.80.67

Je m'appelle Vinciane RIDEL et je suis la nouvelle médiathécaire d'Oresmaux.

**Les horaires de la médiathèque sont :**

**Mardi : 14h - 18h30**

**Mercredi : 09h30 - 12h**

**Vendredi : 15h - 18h**

**Samedi : 09h30 - 12h00 (1er samedi du mois).**

Au plaisir de vous accueillir.

## LA VIE COMMUNALE

### TRAVAUX DE BRICOLAGE – JARDINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 Juin 2005, les travaux de bricolage et/ou de jardinage réalisés **par des particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**

**Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Les dimanches de 10h à 12h**

**CET ARRÊTÉ NE S'APPLIQUE PAS AUX PROFESSIONNELS**

### BALAYAGE DES CANIVEAUX

Un balayage des caniveaux est prévu **entre le 10 et le 12 Juillet.**

Merci de ne pas stationner le long des trottoirs afin de faciliter le passage de la balayeuse.

En complément de cette action, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires / locataires. Nous vous invitons à l'entretien régulier de vos trottoirs et caniveaux (feuilles, mousses, mauvaises herbes, ...) et au désherbage naturel afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie de notre village.

## JOUR FÉRIÉ

**9 JUIN 2025**



**PROCHAIN  
JOUR DE COLLECTE :  
SAMEDI 14 JUIN 2025**

trinoval

### NOS AMIS LES BÊTES

La conciliation amiable du litige entre voisins est l'étape n°1 de la procédure en cas de troubles sonores du voisinage causés par les aboiements d'un chien.

L'article R1334-31 du Code de la Santé publique précise que le propriétaire du chien est responsable de la nuisance sonore en cas d'aboiements intempestifs. Il faut donc dans un premier temps prendre contact avec le propriétaire du chien et essayer de régler le problème à l'amiable.

Le maître du chien n'est souvent pas conscient de la gêne occasionnée par son animal.

En effet, la raison pour laquelle un chien aboie sans cesse est généralement l'absence de son maître, du fait du stress ou de l'ennui du chien en l'absence de son propriétaire.

### NETTOYAGE DES VÉHICULES

Selon l'article 99-3 du Règlement sanitaire départemental portant sur la propreté des voies et des espaces publics, **« Le lavage des voitures est interdit sur la voie publique**, les voies privées ouvertes à la circulation publique, les berges, ports et quais ainsi que dans les parcs et jardins publics ».

**Un enjeu environnemental :**

Concrètement, nettoyer sa voiture chez soi est interdit, que ce soit devant votre portail, dans la rue, au pied de votre immeuble ou à l'intérieur de votre jardin. En cause, le déversement des eaux usées qui en résulte. Celles-ci contiennent en effet des hydrocarbures et des métaux lourds.

Sans parler des détergents et autres résidus d'huiles de moteur. Autant de substances nocives qui s'infiltrent dans les sols et polluent les nappes phréatiques...

**Laver sa voiture à domicile est autorisé, sous réserve d'opter pour un nettoyage à sec.**

IPNS

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle  
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

**STOP AUX INCIVILITÉS !**

